

**ARRÊTÉ RELATIF À LA NON OUVERTURE DE LA STATION DE CHALMAZEL POUR LA SAISON HIVERNALE 2025-2026**

**Le Président du Département,**

*Arrêté légalisé en préfecture le 4 décembre 2025 sous le n° de référence 042-224200014-20251001-447332-AR-1-1*

**VU**

- l'article L3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération de l'Assemblée départementale du 28 juin 2019 approuvant la reprise de la régie de l'activité de restauration « Les Epilobes ».

**CONSIDERANT**

- la situation financière fortement dégradée du Département ainsi que l'absence de personnel habilité ne permettant pas le respect strict des normes de sécurité en vigueur pour le bon fonctionnement de la station.
- l'avis du Conseil d'exploitation du 1er octobre 2025, confirmé le 19 novembre 2025 de ne pas ouvrir la station de Chalmazel et le restaurant Les Epilobes pour la saison d'hiver 2025/2026.

**ARRETE**

**Article 1** : Objet

Les remontées mécaniques, les pistes de ski et le restaurant les Epilobes ne seront pas ouverts au public pour la saison hivernale 2025/2026.

**Article 2**: Restriction des usages sur le domaine

Les pistes de ski sont fermées et interdites au public.

La pratique du ski ou de toute autre activité sur ces pistes, malgré l'interdiction, sera placée sous la seule responsabilité des pratiquants.

**Article 3** : Recours

Le présent arrêté peut être contesté auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

**Article 4 :** M. le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé au contrôle de légalité, à Monsieur le Maire de Chalmazel Jeansagnière, à Monsieur le Président de Loire Forez Agglomération et publié sur le site internet du Département.

Fait à Saint-Etienne, le 4 décembre 2025

Le Président

Georges ZIEGLER

Date de publication : 5 décembre 2025

**COPIE(S) ADRESSEE(S) A :**

- M. le Directeur général des Services,
- Contrôle de légalité,
- Monsieur le Maire de Chalmazel Jeansagnière
- Monsieur le Président de Loire Forez Agglomération